

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :**

Avis de promulgation RÈGLEMENT NO 331-4

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Josée Marquis, secrétaire-trésorière adjointe, de la municipalité du village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance régulière du 8 février 2022, a adopté le règlement n° 331-4,

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h15 et 16h00.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 21 FÉVRIER 2022



Josée Marquis,
secrétaire-trésorière adjointe

